

Canada

Province de Québec

District d'Orléans

14 Janvier 1907

Municipalité du Canton Goly-

A une assemblée des électeurs Municipaux de la Municipalité du Canton Goly, tenue le quatorzième jour de Janvier mil neuf cent-sept, à dix heures de l'avant-midi, en la salle publique, en la Municipalité du village de Labelle, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, et à l'avis public préalablement donné à cet effet, par G. A. Piquin, le vingt-neuvième jour de Décembre mil neuf cent-six, dûment publié en la dite-Municipalité tel qu'il apparaît du Certificat de publication de cet avis, ensemble annexé au procès-verbal de cette assemblée et demeurant aux archives du dit-Council, sans la présence de M. Charles Martin, ornée d'une résolution prise par le Conseil de la Municipalité susdite, le troisième jour de Décembre mil neuf cent-six.

Le président ayant donné lecture des dits avis publics et certificat de publication, ouvre la dite assemblée et requiert les électeurs présents de proposer les personnes qu'ils veulent choisir comme conseillers locaux.

1^{er} Proposé par M. Jean Vallée industriel du village de Labelle; secondé par M. Joseph Perrin cultivateur du Canton Goly, que M. Fernand Volegelle cultivateur du Canton Goly soit élu conseiller de la Municipalité du Canton Goly, en remplacement de lui-même.

2.^e Proposé par M. Germain Voliquette cultivateur du Canton Goly; secondé par M. Arthur Martin cultivateur du Canton Goly
 Que M. Ernest Renand cultivateur du Canton Goly soit élu conseiller de la Municipalité du Canton Goly en remplacement de M. Pierre Desphrin.

3.^e Proposé par M. Jules Brassard cultivateur du Canton Goly; secondé par M. Julien Brassard cultivateur du Canton Goly
 que M. Frédéric David cultivateur du Canton Goly soit nommé conseiller de la Municipalité du Canton Goly, en remplacement de M. Jean Vallée.

Et une heure s'étant écoulée depuis l'ouverture de la dite assemblée, chacune des propositions principales ci-dessus, et aucune demande de la part de cinq électeurs présents, les conseillers susnommés sont déclarés élus par acclamation

M. Ernest Renand; 14 janvier 1907
 M. Frédéric David; " " "
 M. Germain Voliquette " " "
 Charles Martin
 Jules Brassard
 G. B. Lochelatti.

Charles Martin
 Président de la section

Canada
Province de Québec
District d'Orléans

Municipalité du Canton Goly -

Nous; Ernest Renaud; Frédéric David;
Gérôme Valiquette, ayant été dûment
nommés conseillers par nous serment-
chaque jour saei, que nous remplirons
bien et fidèlement - les devoirs de notre
charge et cela au meilleur de notre jugement
et de notre capacité. Ainsi que Dieu me
sait en aide.

Assermenté devant le Notaire
le quatrième jour de Février
1904.

Frédéric David
ou
Ernest Renaud
Gérôme Valiquette
avec eux

J. Renaud S.T.

Conseillers

Canada
Province de Québec
District d'Orléans

Municipalité du Canton Goly -

4 Février 1904

La sixième session générale du Conseil
Municipalité du Canton Goly, tenue
à la salle ordinaire des séances, le
quatrième jour de Février mil neuf cent
sept; à dix heures avant midi; confon-
nement aux dispositions des Code Municipal
de la Province de Québec, à laquelle session
sont présents M. le Maire Charles Maréchal
et M. M. les Conseillers; G. B. Bidelle;
Gérôme Valiquette; Frédéric David;
Ernest Renaud; Jules Brassard, Jas. Poitras
prenant un chacun sous la
présidence de M. le Maire

Il est statué et ordonné et ce conseil
statue et ordonne par résolutions
+

comme suit:

Proposé par M. le Censeur Jules Brassard
Secrétaire par M. le Censeur J. B. Gaudette.
Que les résolutions passées le 1^{er} Octobre;
le 4 Octobre; le 13 décembre 1906 soient
confirmées;

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Censeur Ernest Renaud
Secrétaire par M. le Censeur Jules Brassard
Que M. Charles Martin soit nommé
Maire de la Municipalité du Cantain
Joly.

Adopté unanimement.

Canada
Province de Québec
District d'Alma

Municipalité du Cantain Joly

Je Charles Martin, ayant été dûment
nommé maire de la Municipalité
du Cantain Joly. j'ai prêté serment que je
remplirai bien et fidèlement les
devoirs de ma charge et cela au meilleur
de ma conscience et de ma capacité.
Crisse en Dieu me soit en aide.

Assermenté ce quatrième
jour de Janvier 1909
Ch. Martin M.T.

Charles Martin
Maire

Proposé par M. le Censeur Ernest Renaud
Secrétaire par M. le Censeur Jules Brassard.
Attendu que la Corporation du Cantain
Joly est endettée de la somme de \$650.00

une somme de
\$650.00
C. M.
H. B. J.

comme suit: 2 billets dont l'un de \$58.50;
\$350.00; Billet à George Labonté \$119.66;
pour autres dettes \$122.54. La Corporation
ordonne par règlement de prélever sur les biens
fonds de la Corporation suivant le rôle d'évaluation

Proposé par M. le Conseiller, J. B. Ledebette
 Secunde par M. le Conseiller, J. Brassard.
 Que M. le Maire et M. le Secretaire - Tresorier
 en leur qualite respectueuse soient autorises
 a signer un billet de \$650.00⁺ pour
 solder 2 billets a la Paroisse d'Annamie;
 dont l'un de \$58.80⁺; l'autre de \$350.00⁺; 1
 billet a G. Loubert \$118.66⁺; et autres dettes \$122.54
~~Monsieur autorises de plus M. le Maire
 et M. le Secretaire Tresorier a renouveler
 le susdit billet a son cheveau~~

a 40000 a la
 Paroisse d'Annamie
 des Cantons du Nord.

Adopte unanimement:

Proposé par M. le Conseiller, J. B. Ledebette
 Secunde par M. le Conseiller, G. Renaud
 Qu'il soit accorde une somme de \$3.00⁺
 a Julien Brassard pour entretenir devant
 tout l'usage le chemin de front des
 lot - N^o: 11 Rang I; (137)⁺

Adopte unanimement:

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secunde par M. le Conseiller Frederic David
 Que M. J. A. Pygonesse soit tenu pour
 Secretaire - Tresorier pour l'annee au prix
 de \$50.00 par annee

Adopte unanimement:

Proposé par M. le Conseiller J. Valiquette
 Secunde par M. le Conseiller J. Rainier
 Qu'il soit paye une somme de \$6.00⁺ pour
 President d'election des annees 1906-1907.
 a M. le Martin

(Ledger 15)

Adopte unanimement:

Proposé par M. le Conseiller J. B. Ledebette
 Secunde par M. le Conseiller J. Rainier
 que la seance soit levee

Charles Martin Maire
 J. Pygonesse S. T.

Canada
Province de Québec
District d. Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

4 Mars 1907

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des sessions, le quatrième jour du Mars mil neuf cent sept, à dix heures de l'avant midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont ^{le Maire} présents M. le ~~les~~ Conseillers Lhrs. Martin et M. M. les Conseillers Jules Brassard; Ernest Renaud; Frédéric David; Gas. Buisson; Jérôme Valiquette; J. B. Godilotte, formant un quorum sans la présidence de M. le Maire Lhrs. Martin.

Proposé H. est ordonné et statue et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. Ernest Renaud; secondé par M. Jérôme Valiquette ^{que M. H. W. Legari} suit ordonné secrétaire pour remplacer temporairement M. le secrétaire J. A. Piquier absent.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Jules Brassard, secondé par M. J. B. Godilotte que M. H. W. Legari suit autorisé à écrire à M. V. L. Taillefer pour répondre à sa lettre du 20 Février.

Adopté unanimement.

Proposé par M. J. B. Godilotte; secondé par M. Jérôme Valiquette que les personnes suivantes soient nommés officiers de la Corporation; Inspecteurs de voirie: Pour le Rang A. M. Théophile Pelletier; Rang B. M. Louis Valiquette; Rang H et L sur le bord de la Rivière Rang auis que le Rang C. Michel Buisson; Pour les Rangs D. E. F. Adelaire Dauphin fils de M. Pierre Dauphin fils; Pour le Rang G. et H. M. Alphonse Bélanger fils;

Nominations
des fonctionnaires

* M. Parent
C. M.
S.T.

remplacé par
Téléphone Charant
séance du 4 9-07

Pour le Rang I chemin de la Chapelle; M. P. Lohet-fils,
Pour le Rang L. M. Olivier, Gadbaix; Pour le Rang
I du lat. N^o 18 à 29 ^{fin à 5/ juin 09} M. Jas. Bejean; Rang G.H. ^{à 20m de l'ancien} M. P.
Inspecteurs Agraires. — M. Victor Legault pour le
Côté Nord de la Rivière Rouge; ^{remplacé par Téléphon. Charant, séance du 18 novembre 1907} M. Frédéric Languan
pour le Côté Sud;

Gardein d'enclos - M. Felix Lehalpand;
Estimateurs M. M. Thomas Luberte; Emery
Gadard; Ulric Brassseau
Auditeurs - M. Jules Ledoux.

Adopté unanimement.

Proposé par M. Ernest Renaud; secondé
par M. Jas. Bejean que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

+

Carra

Charles Martin Moin
S. T.

Canada
Province de Québec
District d. Ottawa

Municipalité du Canton Goly -

2 Avril 1907

A une session générale du Conseil
Municipal du Canton Goly, tenue à la
salle ordinaire des séances, le deuxième
jour d. Avril mil neuf cent sept, à dix
heures de l'avant midi, conformément
aux dispositions du Code Municipal de
la Province de Québec, à laquelle se man-
sant Présents M. M. les Conseillers Ernest
Renaud, J. B. Ledelotte, Frédéric David,
Jules Brassard, Joseph Bejean, prenant
un quorum sous la présidence de M.
J. B. Ledelotte Maire pro tempore.

Il est statué et ordonné et ce conseil
statue et ordonne comme par résolutions,
comme suit;

+

2. Avril 1907

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secundi par M. le Conseiller Frederic David
 que M. G. B. Ledelotte soit nommé
 Maire

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secundi par M. le Conseiller Joseph Baisier
 Qu'il soit accordé une somme de \$10.00
 pour l'audition des Comptes de la Municipalité
 du Canton Galt pour l'année 1906. Finissant
 le 31 Décembre.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secundi par M. le Conseiller Joseph Baisier
 que le conseil n. accepte par la voie
 Régionale de M. le Maire L. Martin;

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secundi par M. le Conseiller F. David.
 Que le Compté présenté par M. J. J. Lacombe
 inspecteur de voirie, pour travaux le 27 Juin 1906
 pour les a la frontière du lot n° 11 Rang I de
 la somme de \$5.00 payable à Julien Brassard
 soit accepté. (125)†

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
 Secundi par M. le Conseiller F. David
 que les Comptes présentés par M. J. J. Lacombe
 inspecteur de voirie pour travaux a la frontière
 du lot n° 11 Rang I au montant de \$2.50†
 soit payé à M. Theophile Elot. et \$1.25† à Theoph.
 Elot pour la Monté du rang I ; a la frontière
 du lot n° 11 Rang I \$2.50 et a la Monté
 I 67† payable à Honorius Despres soit
 accepté. (179)†

Adopté unanimement †

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
Secondi par M. le Conseiller Jules Brassard.
Que la séance soit levée

Charles Martin Maire
J. Byrnes S.T.

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

6 mai 1907.

À une session générale du Conseil
municipal du Canton Joly, tenue à
la Salle ordinaire des Sessions, le sixi-
me jour de mai mil neuf cent sept, à dix
heures de l'avant midi, conformément
aux dispositions du Code Municipal
de la Province de Québec, à laquelle
session sont présents M.M. les Conseillers
Ernest Renaud, Jérôme Valiquette,
Jules Brassard & Jean Baptiste Cidilotto
sous la présidence de son Honneur M. le
Maire Charles Martin.

Formant un Quorum
C. M.
J.B.S.T.

Il est statué et ordonné et ce
Conseil statue et ordonne par rés-
olution comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Ernest
Renaud secodi par M. le Conseiller Jérôme
Valiquette que les minutes de la
session du 2 Avril 1907, telles qu'elles
soient adoptées.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ju-
les Brassard secodi par M. le Conseiller
Jérôme Valiquette que les minutes
des assemblées des 4 Février & 4 Mars 1907

+

Qui viennent d'être lus soient confirmés et signés.

6 mai 1907

Adopté unanimement.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Y. A. Taillefer V. R. P. au D^r J. A. Bygonesse Sec. trés. de cette Municipalité disant que, sur demande faite au Gouvernement de la Province de Québec, une remise de moitié est accordée à cette Municipalité sur une somme de \$156.⁰⁰ due par cette Municipalité pour le "Fond des Bâtisses et jurés".

Proposé par M. le Conseiller Ernest Peauud secondé par M. le Conseiller Valiquette que le Sec. trés. soit autorisé à payer immédiatement le montant réclamé des jurés pour le "Fond des Bâtisses et jurés".

Adopté unanimement.

Il est donné communication au Conseil :

1^o D'un Compte de M. Ernest Peauud pour achat de des montées Paulette et Lauzon, - compte de \$42.⁰⁰ (191)

2^o D'un Compte de M. Paul Godard pour réparation au pont Boivin etc au montant de \$490 (194) +

3^o D'un compte de M. Aimé Godard (193) pour ouvrage fait à la Montée Paulette au montant de \$1.⁰⁰ +. Sous ces comptes portent la signature et l'approbation de M. Edouard Sirigny Inspecteur.

Proposé par M. Brassard secondé par M. Gidillotte que les comptes de MM. Ernest Peauud, Paul

Godard et Finée Godard, dont les états
vieux et de nos usages donnés par le
Secrétaire soient payés par les in-
téressés.

Adopté unanimement.

La question du cautionnement
du Sec. trés. vient ensuite en discus-
sion.

Proposé par M. le Conseiller Jérôme
Valiquette Secondé par M. le Conseiller Ju-
les Crossard que le Sec. trés. produise
entre les mains du Maire, d'ici à
la prochaine séance, le cautionnement
requis par la loi, ou le dernier reçu de
cautionnement déjà existant.

Adopté unanimement.

M. Jules Ledoux, auditeur, rend
compte de l'audition qu'il a faite.

Proposé par M. le Conseiller
Ernest Meunier Secondé par M. le
Conseiller Jérôme Valiquette que
l'acceptation de l'audition faite par
M. Ledoux soit retardée jusqu'à
ce que le Sec. trés. ait donné quelques
explications sur certains items de
livre de caisse.

Adopté unanimement.

La question des arriérés des
sur le prélevé de 1905 est ensuite
présentée.

Proposé par M. le Conseiller
Jean Baptiste Edillotte Secondé par
M. le Conseiller Jérôme Valiquette
que le Sec. trés. soit autorisé à pour-
✓

Suivre immédiatement ceux qui doi-
vent des arriérés sur le piédon de
l'année 1905.

Adopté unanimement.
Proposé par M. le Conseiller
Jules Brassard secondé par M. le
Conseiller Ernest Renaud qui la
séance soit levée.
Charles Martin Maire
Thyriac & J.

Canada
Province de Québec
District d. Ottawa

Municipalité du Canton Goly.

3 Juin 1907

A une session générale du Canton Goly
tenue à la salle ordinaire des sessions
le troisième jour de Juin mil neuf cent sept
à dix heures de l'avant-midi; conformément
aux dispositions du Code Municipal de la
Province de Québec à laquelle session
sont présents M. le Maire Charles Martin
et M. M. les Conseillers Ernest Renaud;
Gérôme Valiquette; Frédéric David; Gus
Barin; Jules Brassard; J. B. Godolatte
formant un quorum sous la présidence
de M. le Maire.

Il est établi et ordonné par résolutions comme
suit:

Proposé par M. le Conseiller Gerôme Valiquette
secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
que les résolutions passées à la séance
4^{ème} jour de Février; 4^{ème} jour de Mars; 2^{ème} jour
d'Avril et le 16^{ème} jour de Mai 1907 sont confirmées.

Proposé par M. le Conseiller G. Renaud
 Secundo Jar M. le Conseiller J. Brassard
 Que l'acceptation du rapport de l'auditeur soit
 renvoyé à la séance prochaine et M. Jules Ledoux
 auditeur soit averti de se rendre.

Adopté unanimement.

Proposé par le Conseiller G. Renaud
 Secundo Jar M. le Conseiller J. Jules Brassard.
 Que ce conseil a pris en considération la
 lettre de Sir A. Lucast, du 12 Mai 1907 demandant
 \$100.00 de dommages causés par la mort de son
 cheval et de son attelage brisé dans le chemin
 de la Monté du Chemin Chapleau.

Attendu que les intéressés se sont présentés à
 la dite séance et qu'ils ont discutés la
 question, ils ^{en} sont venus à ^{la} conclusion de
 faire une offre de \$50.00 pour solder tous
 les dommages.

Que M. le secrétaire, trésorier soit autorisé à faire
 mettre a. s. hon. Sir A. Lucast copie des ^{les} dites
 résolutions.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller G. Renaud
 Secundo Jar M. le Conseiller Jar. Boivin
 Que M. l'inspecteur agraire soit notifié de
 faire enlever les charognes sur le chemin
 Chapleau immédiatement et faire connaître
 au ^{au} qui est le propriétaire, de au dit conseil.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secundo Jar M. le Conseiller Jar. Boivin
 que les Comptes suivants soient acceptés
 Compte de l'inspecteur de voirie Pierre Cot-blot.
 p. la somme de \$10.00 pour travaux faits.

sur un et cette affaire

Les pages 295 et 296 (index de tous écrits) sont collées aux
pages 294 et 297

3 juin 1907

(179) +

a la Manie du rang I. dant. \$5.63 a Andre
Brassard; \$4.37 ⁽¹⁷⁹⁾ Joyable a Pierre blat pere: (28)
Lequel montant est du par les interees men-

namis au caupli produit. (137) +
Jaur ouvrage au lot. N^o 11 Rang I. appartenant
a Arthur Pastan. Joyable a Andre Brassard (178)
\$3.13, et a Pierre blat. et \$1.87 Joyable a Pierre
blat pere. (25)

Caupli presentis par l. Inspecteur de mairie
Eustane Brissard,

repli en haut

Tranura et entretien d. hiver ¹⁹⁰⁶⁻⁰⁷ du lot. N^o 14 1/2 15.
Rang B la somme de \$25.00 Joyable a Pierre
Saindore \$ Saindore (21)

desuit cheri partit

Pour entretien d. hiver ¹⁹⁰⁶⁻⁰⁷ Joyable a Alph.
Belonger ⁽¹⁸⁷⁾ Saindore pere \$7.00 +

Entretien d. hiver 1906-07 de loti N^o 13 Rang B. (144) +
et 16 Rang H. \$18.00 Joyable a Pierre Saindore (21)

Adopte unanimement.

Propose par le Conseiller J. B. Corlatte
Secunde par le Conseiller. F. David

Que M. le Maire et M. le Secretaire soient
autorises en leur qualite respective a renouveller
a 4 Mois un billet de \$650.

Que M. le Secretaire soit autorise a payer
\$15.00 Jaur son interet sur billet de \$650.00

Que M. le Maire et M. le Secretaire-tesorier
soient autorises a signer un billet de \$650.00
a la Caisse d. Economie des Cantons du Nord
a 4 mois.

Adopte unanimement

Propose par M. le Conseiller J. B. Corlatte
Secunde par M. le Conseiller Brassard

Que M. le Secretaire-tesorier soit autorise a donner
avis aux interees du rang I depuis le lot N^o 11

+

Le prochain Conseil pour discuter sur l'opportunité
d'amender le ~~Maître~~ le Règlement n° 20
qui regarde la Maîtrise Pauletté. la franchise
des lots n° 29, 30 Rang 1.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secrétaire par M. le Conseiller G. Pateguette

Que ce conseil sur rapport des Intérêtés
orde dans suivant son état d'urgence

et le cas échéant
de sa réparation
et placer des
affichage "depuis de
Janvier"

du Chemin de la Maîtrise de la des pins
donne ordre à l'Inspecteur de fermer le dit
chemin ^{et} attendu qu'il y a un autre chemin
de parti, le chemin de la Chapelle.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller G. Pateguette

Secrétaire par M. le Conseiller Gas. Baerlin

Que la séance soit levée.

Adopté unanimement.

Charles Martin Maire

J. P. Bignoussé S. T.

Conseillers

| | | | |
|---|---------------------|--------------------|--|
| Germe Valiquette | 14 | Janvier | 1907 |
| Ernest Renaud | " | " | 1907 |
| Frederic David | " | " | 1907 |
| J. B. Cédolatte | 8 | " | 1906 |
| Julien Brassard | 8 | " | 1906 |
| Charles Marlio | 9 | " | 1905 |
| Joseph Boivin | " | " | 1904 |
| Dennis Lauzon | " | " | 1908 |
| Justine Rivin | " | " | 1908 |
| J. B. Cédolatte | 11 | " | 1909 |
| Julien Brassard | 11 | " | 1909 |
| D. Belisle | mai | " | 1909 |
| Jos Savin | novembre | " | 1909 |
| Joh. David | | | 1910 |
| Ch. Martin (Permisson en Octob 1910) | | | 1910 <small>diff. Paris</small> |
| Ernest Renaud | | | 1910 |
| Julien Brassard | | | 1910 |
| Louis Subinville | | | 1911 |
| Sauve Valiquette | | | 1911 |

De Juillet 1907 à Septembre 1912

Canada
Province de Québec
District d'Ottawa

Municipalité du Canton Goly.

Juillet 1907

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Goly, tenue à la salle ordinaire des sessions, le huitième jour de juillet mil neuf cent sept, à dix heures avant-midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Jules Brassard; J. B. Ledelotte; F. David; Ernest Renaud, formant un quorum sous la présidence de M. le Maire. Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller E. Renaud
Secondé par M. le Conseiller J. B. Ledelotte
que les minutes passées à la séance dernière soit confirmées.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller E. Renaud
Secondé par M. le Conseiller J. B. Ledelotte
que sur explications données par l'auditeur présenté par M. Jules Ledoux auditeur, sur les Comptes du Secrétaire-Trésorier J. A. Pigeon soit acceptés.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secondé par M. le Conseiller J. B. Ledelotte
que les comptes suivants soient acceptés et payés.

Comptes présentés par O. Guobais Insp.

à O. Guobais payable par H. Labelle

2.50

à Jas. Laugue

2.50

Enchéant au Goly
Municipalité

Canada
 Province de Québec
 District-d. Ottawa

Municipalité du Canton Joly.

5 Aout 1907

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly. tenue à la salle ordinaire des sessions, le vingtième jour d'Aout, mil neuf cent-sept, à dix heures de l'avant-midi conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle sont présents M. le Maire Charles Martin et M. M. les Conseillers Frédéric David; Jérôme Valiquette; Ernest Renaud; Joseph Bourne, formant un quorum sans la présidence de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. les Conseillers Jérôme Valiquette
 Secondé par M. le Conseiller F. David
 Que le Compte présenté par M. L. Valiquette Insp. de voirie, au montant de \$11.75 pour la réparation du pont-Beyras, soit accepté et payé à M. Hermenegild David. (199) +

Accepté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller F. David
 Secondé par M. le Conseiller E. Renaud
 Que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à acheter un livre de minutes.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller F. David
 Secondé par M. le Conseiller J. Valiquette
 Que M. le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à donner des avis que ce conseil veut faire un règlement à l'effet de changer le chemin de front des lots 29, 30 Rang I et la Montée "Paulette", et Que les Intéressés du Rang le

sont aussi notifiés de ce ~~not~~ changement.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. Valiquette
Secondé par M. le Conseiller F. David que la
séance soit levée

Adopté unanimement.

Charles Martin Maire

J. L. Gagnon S. J.

Canada
Province de Québec
District d. Ottawa

Municipalité du Canton Goly.

3 Septembre 1907

A une session générale du Conseil Municipal du
Canton Goly, tenue à la salle ordinaire des sessions
le troisième jour de Septembre mil neuf cent
sept, à dix heures de l'avant midi, conformément
aux dispositions du Code Municipal de la Province de
Québec, à laquelle session sont présents M. le Maire
Charles Martin et M. M. les Conseillers J. Valiquette;
Gas. Bousin; Jules Brassard; J. B. Ledette; E.
Berrand, formant un quorum sous la présidence
de M. le Maire.

Il est statué et ordonné et ce conseil statue et
ordonne par résolutions comme suit:

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secondé par M. le Conseiller Ernest Berrand

Que le Compté présenté par M. Michel Bousin

* Prop. de voirie au montant de \$5.00 pour réparer
la chemin de la Montée "Paulette" dans le mois de
Mai 1907 soit accepté et payé à M. Emery Gadard
père.

Adopté unanimement.

3 Septembre 1907

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Jérôme Valiquette
 Que le Comité présente par M. Gustave Brisson
 inspecteur de voirie au montant de \$11.20
 soit accepté et payé à M. Auguste Brisson,
 dont \$7.00 payable par le propriétaire du lot
 N^o 10 Rang G. pour entretien d'hiver ^{1906-07.} des chemises
 et \$4.50 payable par le propriétaire des lots N^{os}
 11, 11/12 Rang G. pour entretien d'hiver de l'année
 1906-07.

9
 L. Brunelle Ledgar 200
 174
 176

Adopté unanimement.

Proposé par M. les Conseillers Jérôme Valiquette
 Secondé par M. le Conseiller Jas. Rivin
 Que M. l'inspecteur de voirie soit autorisé
 à ~~lever le plan~~ à faire élever le pont situé sur
 le lot N^o 29 Rang I soit élevé de 3 pieds et que
 le Chemin du Côté Nord soit baissé par
 le propriétaire du dit lot pour donner une pente
 régulière au dit chemin ^{de la tête de la Côte au pont.}
 Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller J. B. Ledlatte
 Secondé par M. le Conseiller J. Brassard
 que la séance soit levée

Adopté unanimement.

Charles Martin ^{Président}
 J. Brunelle S. T.

Canada
Province de Quebec
District de Masson

Municipalite du Canton Joly

4 Novembre 1907

A une session generale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue a la salle ordinaire des sessions le ~~quatrieme~~ quatrieme jour de Novembre mil neuf cent-sept, a dix heures de l'avant-midi, conformement aux dispositions du Code Municipal de la Province de Quebec a laquelle session sont presents M. M. les Conseillers J. B. Ledelotte; Ernest Renaud; Jules Brassard; Frederic David; Jas. Baimie formant un quorum sans la presidentie de M. J. B. Ledelotte qui est nommé pro. Maire.

Il est statue et ordonne et ce conseil statue et ordonne par resolutions comme suit:

Propose par M. le Conseiller F. David,
Secunde par M. le Conseiller Jules Brassard
Que ce conseil prenant en consideration une demande faite par le Conseil Municipal du Canton de la Muerne ^{beaucoup} repand qu'il a deja fait ~~trop~~ de depenses pour ses propres chemins, ne peut dans les circonstances courir aux depenses faites par le conseil du Canton de la Muerne aux ses chemins.

Adopte unaniment:

Propose par M. le Conseiller Jules Brassard
Secunde par M. le Conseiller Ernest Renaud
Que les Comptes de M. P. Lelot fils soient acceptes et payes.

| | | |
|--|------|---------|
| Payable pour la Montee du Rang I chemin de la Chapelle | | |
| a Jules Brassard | (83) | + 51.25 |
| Louis Gauthier | (55) | + 2.50 |
| Pierre Lelot pere | (23) | + 2.50 |

Les personnes qui doivent payer pour la Montee du Rang I

X

4 novembre 1907

Schoger 137

| | |
|----------------|------|
| Richard Pastou | 1.05 |
| M. Després | 1.05 |
| Arthur Pastou | 1.05 |
| Paul Gagnon | 1.05 |

Les travaux suivants ont été faits sur
le chemin de front du lot n^o 11 Rang I
du chemin de la Chapelle

| | | |
|-----------------------------------|----------------------------------|----------|
| 18 juillet 1907 | 1 journée | \$ 1.25 |
| 19, 20, 21. juillet 1907 | 3 jours d. homme avec charnières | \$ 5.00 |
| 20 .. 1907 | 2 journées d. homme avec cheval | \$ 3.75 |
| payable à Pierre Blat père - (23) | | \$ 10.00 |

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud
Secundé par M. le Conseiller Jas. Boivin
Que M. le Maire et M. le Secrétaire. Desrosiers
en leurs qualités respectives soient autorisés à
signer un billet de \$650.00, à quatre mois, payable
à la Caisse d'économie à St-Jérôme, en reman-
vellement et un billet du même montant.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
Secundé par M. le Conseiller Ernest Renaud
Que avis soit donné aux Inspecteurs de voirie
de faire afficher les avis de vente de Mantée
au de chemin de front, à la porte de l'église, surais-
la loi.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Ernest Renaud,
Secundé par M. le Conseiller Frédéric David
que M. Michel Boivin soit nommé inspecteur
de voirie pour les mantées du Chemin Chapelle
n'ayant plus dans sa surveillance la Mantée
Paulette;
Que M. Jas. Bégau père soit nommé

inspecteur de voirie pour la Monte Paulette;

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard
 Secondé par M. le Conseiller Joseph Bevin
 Que la somme de \$1.00 soit versée pour les
 avis publics affichés de vente de Monties et de
 chemin de fer.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard.
 Secondé par M. le Conseiller Frederic David
 Que M. Thelesphare Tarand soit nommé inspecteur
 pour en remplacement de M. Victor Legault-
 absent.

Adoptée unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Fred. David;
 Secondé par M. le Conseiller Jules Brassard
 que la séance soit levée.

Adoptée unanimement.

J. Brassard S. T.

J. B. Bevilotte Procureur

Canada
Province de Québec
District d. Matia

Municipalité du Canton Joly.

2 Decembre 1903

A une session générale du Conseil Municipal du Canton Joly, tenue à la salle p^o ordinaire des sessions, le deuxieme jour de Decembre mil neuf cent sept, à dix heures de l. avant midi, conformément aux dispositions du Code Municipal de la Province de Québec à laquelle session sont présents M. M. les Conseillers Ernest Renaud; J. B. Bedelatte; Jules Brassard; Germain Valiquette, jurant un quorum sous la présidence de M. J. B. Bedelatte pro. Maire. Il est statué et ordonné et ce conseil statue et ordonne par résolutions comme suit.
Premier par M. le Conseiller Jules Brassard;
Second par M. le Conseiller J. B. Bedelatte;
Ernest Renaud, que M. J. B. Bedelatte soit nommé pro. Maire.

Adopté unanimement.

Premier par M. le Conseiller Ernest Renaud
Second par M. le Conseiller Germain Valiquette
que M. Jules Brassard soit nommé président de l. election des Conseillers pour l. année 1904.

Adopté unanimement.

Premier par M. le Conseiller Jules Brassard
Second par M. le Conseiller Germain Valiquette
que M. le Pro. Maire et M. le Secrétaire-Trésorier en leur qualité respective soient autorisés à signer un billet de \$650.⁽¹⁴⁵⁾00 à 6% pour six mois, à M. Emery Godard fils, pour payer un billet du même montant du à la Caisse d. Economie.

Adopté unanimement.

Proposé par M. le Conseiller Jules Brassard,
 Secondé par M. le Conseiller Germain Pélégrette
 Que M. l. Inspecteur de voirie Adolard Darghien
 soit autorisé à faire faire les travaux de chemin
 et de clôture dans la ligne du Cardan des lots
 n° 4 Rang "D." suivant le proces-verbal, au mois
 de Mai prochain, si le propriétaire ne fait pas les
 travaux après avis.

Adopté unanimement

Proposé par M. le Conseiller Ernest Berrand
 Secondé par M. le Conseiller Germain Pélégrette
 qu'il soit levé.

Adopté unanimement:

J. B. Berrand S.T. J. B. Bodelatte Pro-Maire

Canada
 Province de Québec
 District de Ottawa

Municipalité du Canton Joly

7 Janvier 1908

A une session générale du Conseil Municipal
 du Canton Joly, tenue à la salle ordinaire des
 sessions, le septième jour de Janvier, mil neuf
 cent huit, à dix heures de l'avant-midi, con-
 formément aux dispositions du Code Municipal
 de la Province de Québec, à laquelle session
 sont présents M. M. les conseillers Jules Brassard,
 Germain Pélégrette, J. B. Bodelatte, Frédéric
 David, formant un quorum sous la
 présidence de M. J. B. Bodelatte pro-Maire
 Il est statué et ordonné et ce conseil statue
 et ordonne par résolutions comme suit: